SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

**Extrait du registre des délibérations**
**du Comité Syndical du 17 décembre 2025**

Date de Convocation : le 11 décembre 2025
Date d'Affichage : le 18 décembre 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 24 Soit un total de 70 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-cinq le 17 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents** :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédérick TOURNERET (suppléant de M. Gilles LE CAM), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE.

**Absents excusés :**

M. Gilles LE CAM représenté par M. Frédérick TOURNERET

M. Laurent LINQUETTE

M. Nicolas BELANGÉ

M. Alain MATEOS

M. Jean-Marie RUFFIANDIS

**Absents :**

M. Rachid BOUHOUCH

M. Marc GIROUD

M. Jean ABONDANCE a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12



Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

# COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

## 1 - Objet : Décision modificative n°3 du budget principal du SIARP

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET/B. LUTZ

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux et notamment son annexe n°7 présentant le plan comptable M49 développé applicable aux Services Publics d'Assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2025,

Considérant que le Comité Syndical peut apporter au budget du SIARP des modifications afin d'ajuster les crédits dans les sections d'exploitation et d'investissement.

Considérant, à ce titre, que les opérations suivantes sont à envisager :

- Mouvement de crédits permettant la bonne exécution du budget, tels que :
    - Régularisation sur opération groupée BVOISE4.

**Il s'avère nécessaire, dans les services suivants :**

**Service finances :**

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses sur l'imputation 4582112 « opérations compte de tiers » d'un montant de 5 076,64 €,
- DE DIMINUER les crédits en dépenses sur l'imputation 458115 « opérations compte de tiers » d'un montant de 5 076,64 €.

Considérant que la décision modificative n°3 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 0,00 €.

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à réaliser les opérations annexées à la présente délibération.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Cergy et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr*

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12